



Assemblée générale

UN DOCUMENT

30 OCT 1989

UN/DA/CONF/1/101

Distr.
LIMITEE

A/C.1/44/L.20
30 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
PREMIERE COMMISSION
Point 63 d) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE

Danemark : projet de résolution

Désarmement classique

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 43/75 D du 7 décembre 1988,

Tenant compte du fait que l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer en facilitant et en encourageant toutes les mesures de désarmement,

Tenant aussi compte du fait que le désarmement classique est un élément indispensable du processus de désarmement,

Ayant examiné le rapport de la Commission du désarmement 1/,

1. Prend acte avec satisfaction du rapport sur la discussion approfondie dont la question du désarmement classique a fait l'objet pendant la session de 1989 de la Commission du désarmement;
2. Recommande que le rapport serve de base aux futures délibérations de la Commission du désarmement sur la question;
3. Prie la Commission du désarmement de continuer, à sa session de 1990, d'examiner au fond les problèmes liés au désarmement classique et de lui rendre compte à sa quarante-cinquième session en vue de faciliter des mesures réalisables dans les domaines de la réduction des armements classiques et du désarmement classique;

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 42 (A/44/42).

4. Prie également la Commission du désarmement, à cette fin, d'inscrire à l'ordre du jour de sa session de 1990 une question intitulée "Examen au fond des problèmes liés au désarmement classique";

5. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session la question intitulée "Désarmement classique".
